

DLC

Diplôme de Langue et Civilisation

(Diplôme d'établissement)

OURDOU

Année 2016 – 2017



Sommaire

• Calendrier universitaire 2016-2017	2
• Journée de rentrée du département	3-4
• Contacts et équipe pédagogique	5
• La langue ourdou	5
• Objectifs et débouchés de la formation DLC ourdou	6
• Le cursus détaillé du DLC ourdou	8-10
• Contrôle des connaissances	11-12

CALENDRIER 2016-2017

Journée d'accueil des nouveaux entrants

Le jeudi 8 septembre (voir le programme sur le site officiel)

Journée de rentrée du département Asie du Sud et Himalaya

Jeudi 15 septembre 2016

NB : La présence à cette journée est obligatoire pour les étudiants de première année.

PREMIER SEMESTRE

Du lundi 19 septembre 2016 au samedi 07 janvier 2017

Congés automne : du jeudi 27 octobre au mercredi 02 novembre 2016

Congés hiver : du lundi 19 décembre 2016 au dimanche 01 janvier 2017

Examens

Du lundi 09 janvier au samedi 21 janvier 2017

Intersemestre

Du lundi 23 janvier au dimanche 29 janvier 2017

DEUXIEME SEMESTRE

Du lundi 30 janvier au samedi 20 mai 2017

Congés hiver : du lundi 13 au dimanche 19 février 2017

Congés printemps : lundi 03 avril au lundi 17 avril 2017

Examens 1^{ère} session

Du lundi 22 mai au samedi 03 juin 2017

Examens 2^{ème} session

Du lundi 19 juin au mercredi 05 juillet 2017

Dates à retenir

Soirée du département ASUH, le mercredi 12 octobre à partir de 16h30

Journée Inalcuturelle, le samedi 15 octobre 2016

Festival des civilisations, mars/avril 2017

Journée de rentrée du département

Asie du Sud et Himalaya

Jeudi 15 septembre 2016



13h Amphi 3 ACCUEIL

- Présentation de l'établissement et du département
- La licence LLCER : structure et parcours

13h30 Amphi 3 / Salle 3.13 COURS DE CIVILISATION

Information sur les cours de civilisation communs à plusieurs langues du département.

Amphi 3 Bengali Hindi Ourdou Rromani Singhalais Tamoul Télougou	<ul style="list-style-type: none">- Information sur les cours de civilisation obligatoires du bloc des enseignements fondamentaux : <i>ASUIA01a Initiation à l'histoire et à la géographie d'Asie du Sud (Semestre 1)</i> <i>ASUIB05a Initiation aux sociétés et aux religions d'Asie du Sud (Semestre 2)</i>- Vœux pour l'inscription dans les deux groupes de travaux dirigés de ASU1A01a <p>ATTENTION : L'inscription dans les groupes est obligatoire. Les vœux exprimés lors de la réunion d'information seront respectés dans la mesure du possible. Les étudiants absents lors de cette séance d'inscription seront affectés d'office dans un groupe en fonction des disponibilités restantes, sans possibilité d'émettre un vœu. Aucun vœu émis par correspondance ne sera pris en compte. La liste des deux groupes de TD sera donnée de manière définitive lors de la première séance de TD de septembre, exceptionnellement commune à tous les étudiants.</p> <ul style="list-style-type: none">- Information sur les cours de civilisation optionnels de premier semestre du bloc des enseignements d'approfondissement : <i>ASUIA03d Introduction aux sciences sociales pour l'Asie du Sud 1</i> <i>ASUIA03b Introduction aux littératures sud-asiatiques</i> <i>ASUIA03e Outils pour l'apprentissage des langues d'Asie du Sud</i>
Salle 3.13 Népal Tibétain	<p>Information sur les cours de civilisation Népal / Tibet des premier et second semestres :</p> <ul style="list-style-type: none">- Information sur les enseignements fondamentaux : <i>HASIA04A : Histoire du Népal</i> <i>HASIA05A et HAS 1B05A : Histoire du Tibet 1 et 2</i> <i>HASIA02 et HAS 1B02 : Géographie du domaine himalayen 1 et 2</i> <i>HASIA01A et HAS1B01A : Culture et société du Népal et de l'Himalaya 1 et 2</i> <i>HAS2B05A : Culture et société du monde tibétain</i>- Information sur les enseignements optionnels : <i>HAS2A09 : Art et architecture du Népal et HAS 2B09 : Art et architecture du Tibet</i> <i>REL3A03A : Le bouddhisme Theravada</i> <i>REL3A03B : Le bouddhisme Mahayana</i> <i>REL 3B03C : Le bouddhisme Vajrayana</i>

14h -16h LA BULAC ET LE CSIRN

Les étudiants seront répartis en deux groupes : Groupe 1 BULAC de 14h00 à 15h00 et CSIRN de 15h00 à 16h00 - Groupe 2 CSIRN de 14h00 à 15h00 et BULAC de 15h00 à 16h00

- **La BULAC** (Bibliothèque Universitaire des Langues et Civilisations) : visite, présentation des collections dans les différentes écritures, présentation du catalogue, point historique sur les collections ASU et Tibet de la bibliothèque, ressources électroniques, inscription, etc.

Cette découverte de la BULAC comportera une visite guidée et un atelier de formation. Les étudiants sont vivement invités à procéder à leur inscription en ligne sur le site de la BULAC (www.bulac.fr) avant le 15 septembre.

- **Le CSIRN** (Centre des Systèmes d'Information et des Ressources Numériques) : visite et présentation des équipements et des ressources disponibles (salle informatique en libre service et salle multimédia en libre service).

Cette découverte du CSIRN comportera une visite guidée du centre et deux ateliers de formation. Le premier sera consacré à l'activation du compte numérique et à la plateforme Moodle. Le second sera consacré au laboratoire multimédia utilisé pour les cours.

16h – 17h Salle 3.03 ACCUEIL AU SEIN DU DEPARTEMENT

Autour d'un buffet aux saveurs sud-asiatiques et himalayennes, l'équipe pédagogique du département et les étudiants des promotions antérieures accueillent les étudiants de la promotion 2016.

17h-18h30 REUNIONS DES SECTIONS DE LANGUE

Les étudiants sont conviés à assister à la réunion d'information organisée par les enseignants de la section de langue dont ils dépendent. Au cours de cette réunion, les enseignants de la section présentent le programme des enseignements, l'organisation des cours et des examens, ainsi que tous les autres points importants pour bien débiter l'année universitaire et bien construire son cursus.

- Bengali	Salle 3.06	- Singhalais	Salle 3.14
- Hindi *	Salle 3.08	- Tamoul	Salle 3.16
- Népalis	salle 3.07	- Télougou	Salle 3.17
- Ourdou	Salle 3.12	- Tibétain	Salle 3.13
- Rromani	Salle 3.10		

* **ATTENTION !** Pour chaque enseignement de langue hindi, les étudiants sont répartis en deux groupes. Les inscriptions dans les groupes sont enregistrées à l'issue de la réunion d'information. L'inscription dans les groupes est **OBLIGATOIRE**. Les étudiants absents lors de cette séance d'inscription seront affectés d'office dans les groupes en fonction des disponibilités restantes.

Contacts et équipe pédagogique

- Directeur du département ASU : M. Laurent Maheux, laurent.maheux@inalco.fr
- Secrétariat pédagogique, bureau 3.23 : Mme Véronique Camus veronique.camus@inalco.fr
- Responsable de la LLCER Ourdou : M. Shahzaman Haque shahzaman.haque@inalco.fr
- Responsable relations internationales : M. Shahzaman Haque shahzaman.haque@inalco.fr

Équipe pédagogique pour les enseignements de langue ourdou :

M. Shahzaman HAQUE	Maître de conférences	Langue/Littérature/Sociolinguistique
Mme. Sameena ASLAM	Lectrice	Langue/Littérature
Mme Farzana KHOLEEFA	Chargée de cours	Langue

L'Ourdou

Langue sœur jumelle du hindi, et donc langue d'origine indo-aryenne du Nord, l'ourdou est cependant plus persanisé et arabisé dans son lexique et s'écrit avec une graphie perso-arabe (le *nasta'liq*) sa littérature s'étant bâtie sur le modèle persan de l'Inde, ancienne langue dominante; c'est le lexique arabo-persan qui lui fournit sa langue littéraire savante et religieuse, et c'est encore en empruntant à ce fonds qu'il fait sa néologie, à la différence du hindi moderne. Les emprunts au fonds sanscrit qui ont été conservés en ourdou sont persanisés et marqués par une évolution linguistique plutôt populaire que savante. Ce qui vaut à l'ourdou un statut linguistique de langue mixte.

Langue de la cour lors de la période des derniers Moghols (début XVIII^{ème}) en Inde, l'ourdou tire son origine du parler *Khari boli* de Delhi et des environs. Dès lors, l'ourdou sera considéré comme une langue littéraire sous l'égide des musulmans et bénéficiera d'un soutien notable de la part des dirigeants musulmans.

Dans la fédération indienne, l'ourdou est l'une des langues officielles parmi 22 langues de l'Union indienne. Il est langue officielle que dans le Cachemire, et il est seconde langue officielle dans le Bihar, l'Uttar Pradesh et le Telengana. Il réjouit également le statut d'une des langues officielles dans le territoire de Delhi et le Bengale Occidental. D'après le recensement de 2001 en Inde, l'ourdou est parlé par à peu près 51 millions d'habitants. Les ourdouphones en Inde se trouvent principalement dans dix États indiens – Uttar Pradesh, Bihar, Maharashtra, Telengana, Karnataka, Jharkand, Bengale Occidental, Madhya Pradesh, Tamil Nadu et Rajasthan. En Andhra Pradesh, désormais Télengana, l'ourdou jouit d'une position relativement importante par rapport au télégou majoritaire dans tout l'État. Il y est encore l'expression d'une culture et d'une littérature locale prestigieuse, depuis les dynasties musulmanes qui ont régné sur Hyderabad et plus tard dans les États du Nizam. C'est sur cette terre que l'ourdou est apparu pour la première fois sous sa forme littéraire au XVI^e siècle, et qu'il a bénéficié du statut de langue officielle pendant la période coloniale.

Au Pakistan, l'ourdou a le statut dominant de langue nationale, ce qui n'exclut pas les langues régionales, dont la plus importante, le pendjabi, est assez proche de l'ourdou ; en principe, il n'y est langue ethnique que d'une minorité. Mais ses antécédents historiques et culturels, il a succédé à l'hindoustani et au persan comme langue de l'école et des tribunaux, font qu'il est resté la langue véhiculaire du pays et la langue courante des agglomérations urbaines (environ 12 millions de locuteurs ourdouphones au Pakistan), ainsi que la langue officielle obligatoire de l'enseignement primaire (coexistant avec les langues régionales) ; c'est ainsi que l'ourdou est la langue la plus importante pour la presse et les médias audiovisuels au Pakistan.

Objectifs et débouchés de la formation

Les diplômes dits « d'établissement » permettent aux étudiants qui sont déjà bien engagés dans un autre cursus ou qui entreprennent d'autres études en parallèle, de ne suivre que les enseignements considérés comme fondamentaux, c'est-à-dire l'ensemble des cours de langue et un nombre limité de cours de civilisation. Ce type de diplôme vous est fortement recommandé si vous souhaitez acquérir rapidement une compétence en langue ourdoue pour une validation dans le cadre d'un autre cursus universitaire (ethnologie, linguistique, littérature, sciences politiques, etc.) ou bien si vous souhaitez principalement apprendre la langue, sans intention de poursuivre vos études en master.

L'INALCO propose des diplômes d'établissement, reconnus et agréés, exclusivement axés sur l'acquisition de compétences linguistiques et de connaissances de base relatives à la civilisation indienne. Ces diplômes constituent un cursus pouvant aller jusqu'à quatre années d'études, dans lequel chaque année de formation est diplômante.

Ce cursus s'adresse à toute personne désireuse d'acquérir une compétence en langue, sans s'engager dans un cursus de licence, notamment, les étudiants ayant déjà acquis une formation diplômante de type licence ou master ou engagés par ailleurs dans ce type de cursus. À noter que les étudiants ayant validé les trois premiers niveaux du DLC peuvent à tout moment compléter leur formation en validant des modules complémentaires (Enseignements transversaux, d'approfondissement et d'ouverture) et obtenir une licence. En effet, le contenu des trois premiers niveaux du DLC correspond strictement aux enseignements fondamentaux du cursus de licence. Le quatrième et dernier niveau du DLC correspond quant à lui au contenu de la formation en langue et civilisation proposé au niveau Master (UE1 et UE2).

Diplôme de Langue et Civilisation (DLC)			
S8	15 ECTS	UE1 UE2 Master	DLC Niveau 4
S7	15 ECTS		
S 6	15 ECTS	Fondamentaux du cursus de licence	DLC Niveau 3
S 5	15 ECTS		
S 4	20 ECTS		
S 3	20 ECTS		
S 2	24 ECTS		
S 1	24 ECTS		

DLC - Ourdou

DLC - Asie & Pacifique - Ourdou - 118 ECTS

Répartition des enseignements et des crédits (ects)

	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Total ECTS
Enseignements fondamentaux de la LLCER	24	24	20	20	15	15	118

DLC - Asie & Pacifique - Ourdou - 916h30 heures

Répartition des volumes horaires

	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Total
Enseignements fondamentaux de la LLCER	143h	143h	136h30	143h	143h	143h	851h30

DLC - Asie & Pacifique - Ourdou

Répartition hebdomadaire des volumes horaires

	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Enseignements fondamentaux de la LLCER	11h00	11h00	10h30	11h00	11h00	11h00

Détail du cursus			
S1 – Première année, premier semestre		24	11h00
Code UE <i>Code EC</i>	Intitulé de l'unité d'enseignement (UE) <i>Intitulé de l'élément constitutif (EC)</i>	ECTS	Volume horaire hebdo
Enseignements fondamentaux de langue		18	8h00
OUR1A14	Grammaire de l'ourdou 1	6	2h30
OUR1A14A	<i>Structures élémentaires de l'ourdou 1</i>	4	1h30
OUR1A14B	<i>Exercices structuraux et graphie de l'ourdou 1</i>	2	1h00
OUR1A15	Ourdou oral 1	6	3h00
OUR1A15A	<i>Pratique orale de l'ourdou 1</i>	3	1h30
OUR1A15B	<i>Phonologie de l'ourdou et laboratoire 1</i>	3	1h30
OUR1A16	Ourdou écrit 1	6	2h30
OUR1A16A	<i>Compréhension écrite et lexicologie de l'ourdou 1</i>	3	1h30
OUR1A16B	<i>Expression écrite en ourdou 1</i>	3	1h00
Enseignements fondamentaux de civilisation		6	3h00
ASU1A01a	Initiation à l'histoire et à la géographie d'Asie du Sud	6	3h00
ASU1A01a	<i>Initiation à l'histoire et à la géographie d'Asie du Sud (Cours magistral de 2 heures et TD de 1h)</i>	6	3h
S2 – Première année, deuxième semestre		24	11h00
Code UE <i>Code EC</i>	Intitulé de l'unité d'enseignement (UE) <i>Intitulé de l'élément constitutif (EC)</i>	ECTS	Volume horaire hebdo
Enseignements fondamentaux de langue		18	8h00
OUR1B14	Grammaire de l'ourdou 2	6	2h30
OUR1B14A	<i>Structures élémentaires de l'ourdou 2</i>	4	1h30
OUR1B14B	<i>Exercices structuraux et graphie de l'ourdou 2</i>	2	1h00
OUR1B15	Ourdou oral 2	6	3h00
OUR1B15A	<i>Pratique orale de l'ourdou 2</i>	3	1h30
OUR1B15B	<i>Phonologie de l'ourdou et laboratoire 2</i>	3	1h30
OUR1B16	Ourdou écrit 2	6	2h30
OUR1B16A	<i>Compréhension écrite et lexicologie de l'ourdou 2</i>	3	1h30
OUR1B16B	<i>Expression écrite en ourdou 2</i>	3	1h00
Enseignements fondamentaux de civilisation		6	3h00
ASU1B05	Initiation aux sociétés et aux religions d'Asie du Sud	6	3h00
ASU1B05a	<i>Initiation aux sociétés et aux religions d'Asie du Sud</i>	6	3h00

S3 – Deuxième année, premier semestre		20	10h30
Code UE <i>Code EC</i>	Intitulé de l'unité d'enseignement (UE) <i>Intitulé de l'élément constitutif (EC)</i>	ECTS	Volume horaire hebdo
Enseignements fondamentaux de langue		17	7h00
OUR2A05	Ourdou oral 3	6	3h00
<i>OUR2A05A</i>	<i>Pratique orale de l'ourdou 3</i>	3	1h30
<i>OUR2A05B</i>	<i>Compréhension orale de l'ourdou 1 (étude de documents audiovisuels)</i>	3	1h30
OUR2A15	Ourdou écrit 3	8	4h00
<i>OUR2A06A</i>	<i>Compréhension écrite de l'ourdou 3</i>	3	1h30
<i>OUR2A15B</i>	<i>Expression écrite de l'ourdou 3</i>	2	1h00
<i>OUR2A06B</i>	<i>La culture ourdoue par les textes</i>	3	1h30
Enseignements fondamentaux de civilisation		3	3h30
ASU2A03	Sociétés et religions d'Asie du Sud 1	3	3h30
<i>ASU2A23a</i>	<i>Sociétés d'Asie du Sud 1</i>	3	2h00
<i>ASU2A11B</i>	<i>Histoire du Pakistan</i>	3	1h30
S4 – Deuxième année, deuxième semestre		20	11h00
Code UE <i>Code EC</i>	Intitulé de l'unité d'enseignement (UE) <i>Intitulé de l'élément constitutif (EC)</i>	ECTS	Volume horaire hebdo
Enseignements fondamentaux de langue		14	7h00
OUR2B05	Ourdou oral 4	6	3h00
<i>OUR2B05A</i>	<i>Pratique orale de l'ourdou 4</i>	3	1h30
<i>OUR2B05B</i>	<i>Compréhension orale de l'ourdou 2 (étude de documents audiovisuels)</i>	3	1h30
OUR2B15	Ourdou écrit 4	8	4h00
<i>OUR2B15A</i>	<i>Compréhension écrite en ourdou 4</i>	3	1h30
<i>OUR2B15B</i>	<i>Expression écrite en ourdou 4</i>	2	1h00
<i>OUR2B15C</i>	<i>Initiation à la littérature ourdoue moderne</i>	3	1h30
Enseignements fondamentaux de civilisation		6	4h00
ASU2B05	Histoire de l'Inde moderne et contemporaine (XVIIIe-XXe s)	3	4h00
<i>ASU2B05a</i>	<i>Histoire de l'Inde moderne et contemporaine (XVIIIe-XXe s)</i>	3	2h00
<i>ASU3B27C</i>	<i>Sociologie de Pakistan</i>	3	2h00

S5 – Troisième année, premier semestre		15	11h00
Code UE <i>Code EC</i>	Intitulé de l'unité d'enseignement (UE) <i>Intitulé de l'élément constitutif (EC)</i>	ECTS	Volume horaire hebdo
Enseignements fondamentaux de langue		12	9h00
OUR3A01	Littérature ourdou 1	4	3h00
<i>OUR3A01A</i>	<i>Textes, contextes et cinéma en ourdou</i>	2	1h30
<i>OUR3A01B</i>	<i>Histoire de la littérature classique et sociolinguistique ourdou 1</i>	2	1h30
OUR3A02	Expression en langue ourdou 1	4	3h00
<i>OUR3A02A</i>	<i>Pratique orale de l'ourdou 5</i>	2	1h30
<i>OUR3A03A</i>	<i>Expression écrite en ourdou 5</i>	2	1h30
OUR3A04	Langue des médias et préparation aux concours 1	4	3h00
<i>OUR3A04A</i>	<i>Presse écrite en ourdou 1</i> <i>(Presse magazine et électronique – Préparation aux concours)</i>	2	1h30
<i>OUR3A02B</i>	<i>Études de documents audiovisuels en ourdou 1</i>	2	1h30
Enseignements fondamentaux de civilisation		3	2h00
ASU3A21	Politique et institutions de l'Inde contemporaine	3	2h00
<i>ASU3A21a</i>	<i>Politique et institutions de l'Inde contemporaine</i>	3	2h00
S6 – Troisième année, deuxième semestre		15	11h00
Code UE <i>Code EC</i>	Intitulé de l'unité d'enseignement (UE) <i>Intitulé de l'élément constitutif (EC)</i>	ECTS	Volume horaire hebdo
Enseignements fondamentaux de langue		12	9h00
OUR3B01	Littérature ourdou 2	4	3h00
<i>OUR3B01A</i>	<i>Romans, nouvelles et poésie en ourdou</i>	2	1h30
<i>OUR3B01C</i>	<i>Histoire de la littérature classique et sociolinguistique ourdou 2</i>	2	1h30
OUR3B02	Expression en langue ourdou 2	4	3h00
<i>OUR3B02A</i>	<i>Pratique orale de l'ourdou 6</i>	2	1h30
<i>OUR3B02C</i>	<i>Sociophonétique de l'ourdou</i>	2	1h30
OUR3B04	Langue des médias et préparation aux concours 2	4	3h00
<i>OUR3B03A</i>	<i>Presse écrite en ourdou 2</i> <i>(Presse magazine et électronique – Préparation aux concours)</i>	2	1h30
<i>OUR3B03C</i>	<i>Études de documents audiovisuels en ourdou 2</i>	2	1h30
Enseignements fondamentaux de civilisation		3	2h00
ASU3B20	Économie et développement en Asie du Sud	3	2h00
<i>ASU3B20a</i>	<i>Économie et développement en Asie du Sud</i>	3	2h00

Contrôle des connaissances*

* Pour connaître tous les détails relatifs au contrôle des connaissances, consultez le Livret des Études Orientale.

Régimes d'examen

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (CC), soit par un contrôle terminal (CT), soit par ces deux modes de contrôle combinés (et ce, pour chaque élément constitutif EC).

Contrôle continu (CC)

Le contrôle continu est le régime de droit commun de contrôle des connaissances. Il engage l'assiduité aux cours. Le contrôle continu est composé, pour chaque cours, de deux épreuves minimum, dont la dernière a lieu à l'issue du semestre. La note finale résulte de la moyenne obtenue dans l'ensemble des épreuves (examens partiels, travaux hebdomadaires, etc.), comprenant l'épreuve de fin de semestre dont le pourcentage dans la note globale du CC est fixé pour chaque cours (cf. descriptif des cours).

NB1 : Dans certains enseignements, le contrôle continu est dit "**intégral**". Il engage l'assiduité aux cours. Le contrôle continu intégral est composé, pour chaque cours, de trois (minimum) à dix épreuves, mais il ne comporte pas d'épreuve de fin de semestre. La note finale résulte de la moyenne pondérée obtenue pour l'ensemble des épreuves et des divers travaux demandés (cf. descriptif des cours).

NB2 : Les boursiers étant tenus à une obligation d'assiduité à l'ensemble des activités relevant de leur formation et à une obligation de se présenter aux examens correspondant à leurs études, ce régime de droit commun de contrôle continu des connaissances leur est impérativement applicable.

Contrôle terminal (CT)

Le contrôle dit « terminal » (CT) est constitué d'un examen, écrit et/ou oral, qui représente 100% de l'évaluation. **Le contrôle terminal est dérogatoire et suppose l'obtention d'une autorisation de la commission pédagogique de la section.** Seuls les étudiants répondant à certains critères (sportif de haut niveau, étudiant salarié, etc.) sont autorisés à présenter un dossier de demande d'inscription en contrôle terminal auprès de la commission pédagogique de la section qui statue sur la demande au vu des pièces justificatives fournies (cf. règlement des modes de contrôle).

Absences

En cas d'absence injustifiée à une épreuve, l'étudiant est enregistré comme « défaillant », aucune moyenne ne peut être calculée pour l'UE correspondante ni pour le semestre, et les règles de compensation ne peuvent pas s'appliquer.

Une absence justifiée à une épreuve entraîne la note de 0/20, intégrée dans le calcul des moyennes de l'UE et du semestre. Le justificatif d'absence doit être produit auprès du secrétariat pédagogique au plus tard quarante-huit heures après l'épreuve.

Pour les étudiants boursiers, il est obligatoire de justifier une absence à toute épreuve, le maintien de la bourse étant lié à l'assiduité aux cours et à la présence aux examens.

Acquisition des UE et des diplômes

L'acquisition des unités d'enseignement (UE) et des diplômes se fait selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits. Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient dont la valeur est égale au nombre de crédits (ECTS) qu'elle permet d'obtenir.

Un diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation entre unités d'enseignement. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits européens (ECTS) prévus pour le diplôme.

La capitalisation permet de garder pour une durée illimitée une note égale ou supérieure à la moyenne obtenue à une UE. Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des ECTS correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Compensation :

La compensation fonctionne à deux niveaux sans note éliminatoire :

- à l'intérieur de l'UE, entre les EC qui la constituent,
- entre toutes les UE d'un semestre.

Il n'existe pas de compensation entre les éléments constitutifs appartenant à des UE distinctes.

Compensation à l'intérieur d'une UE

Exemple : Au premier semestre de la première année, un étudiant a obtenu 8/20 à l'épreuve de HIN1A05a « Compréhension du hindi oral 1 » (affecté de 4 ects) et 14/20 à l'épreuve de HIN1A05b « Compréhension du hindi écrit 1 » (affecté de 2 ects). Ces deux EC composent l'UE HIN1A05 « Compréhension de la langue 1 ». Le calcul de la note de l'UE sera : $(8/20 \times 4) + (14/20 \times 2) = (32 + 28)/120 = 60/120 = 10/20$. L'étudiant obtient cette UE avec la moyenne de 10. L'EC défaillant (HIN1A05a) est obtenu par compensation.

- Si vous avez acquis une UE, vous n'avez aucun élément à repasser à l'intérieur de celle-ci, même si vous avez obtenu une note inférieure à la moyenne pour l'un ou plusieurs des éléments constitutifs (EC) de cette UE.

- Si vous avez acquis un EC, celui-ci est définitivement acquis et ne peut être repassé.

Compensation entre les UE d'un semestre

La compensation est organisée sur le semestre, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients, dont la valeur est identique à celle des crédits. Tout étudiant qui a obtenu la moyenne générale au semestre voit son semestre validé par compensation, même s'il n'a pas obtenu la totalité des UE. Il obtient la totalité des ECTS du semestre par compensation. Il n'y a pas de compensation entre les semestres d'une année, ni entre les années du cursus.

Exemple : le premier semestre de première année est composé de 7 UE. Un étudiant qui obtient les notes ci-dessous obtient son premier semestre avec une moyenne de 10.3 (309/30). Les UE défaillantes (HIN1A01 et HIN1A05) sont obtenues par compensation.

UE	HIN1A01	HIN1A05	HIN1A06	ASU1A01	MET1A11	ANG1A11	ASU1A03	
ECTS	6	6	6	6	1.5	1.5	3	30
Note	6	8	14	12	13	11	11	-
Calcul	36	48	84	72	19.5	16.5	33	309

- Si vous avez acquis le semestre, vous n'avez aucun élément à repasser, même si vous avez obtenu des notes inférieures à 10 pour un ou plusieurs des éléments constitutifs du semestre.